

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

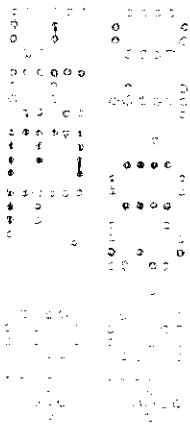
**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL  
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Martine CLAVEL  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOARD  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

37

**VILLE FRATERNELLE : Droit des femmes - Signature de la Convention triennale avec le Planning Familial pour la période 2024-2026 et de l'avenant n°3 à la Convention triennale avec l'association CIDFF pour la période 2022-2024.**

Mme LICHIERE

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Le contexte socio-économique de la commune d'Avignon se caractérise par un pourcentage relativement important de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, de familles monoparentales et de personnes isolées.

A ce titre, la Municipalité d'Avignon s'est fixée comme priorité de construire une ville plus fraternelle et solidaire, une ville où chacun puisse trouver sa place quelle que soit sa situation personnelle et familiale, une ville inclusive et attentive à toutes et à tous notamment les personnes les plus fragiles, les plus isolées, les plus exposées aux difficultés de la vie et à la précarité.

A ce titre, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 84) et le Planning Familial 84 de par leurs projets associatifs répondent à cette ambition.

Ces deux associations sont, en effet, des acteurs essentiels des politiques municipales tant dans les domaines de l'accès aux droits des femmes et des familles, de la lutte contre les violences faites aux femmes, de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes, de la lutte contre les discriminations ou encore de la santé auprès de l'ensemble des publics du territoire, notamment les jeunes et les personnes les plus fragiles.

Aussi, il s'agit de formaliser le soutien accordé par la Ville aux actions conduites par ces deux associations en proposant de conclure une convention triennale avec le Planning Familial pour la période 2024 – 2026 et en validant le deuxième avenant à la convention triennale conclue le 17 mars 2022 avec le CIDFF 84 pour la période 2022 – 2024.

Le renouvellement de l'engagement de la Ville auprès du CIDFF 84 et du Planning Familial 84 permettra de développer les permanences d'accès aux droits, d'initier des actions de prévention en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, de citoyenneté et d'égalité femmes/hommes tout en soutenant les actions en matière de prévention de la

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

santé, d'éducation à la vie affective et de renforcement des compétences psychosociales.

Il est donc proposé de valider par la présente délibération les subventions suivantes :

- 10 000 € au titre de l'avenant n°3 de la convention triennale en cours avec le CIDFF 84 pour la période 2022-2024 ;
- 10 000 € au titre de la convention triennale avec le Planning Familial 84 pour la période 2024-2026.

Chaque année, le financement accordé par la ville dans le cadre de ces conventions triennales sera fixée par le biais d'un avenant annuel.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L.2121-29,

Vu la convention triennale en date du 17 mars 2022 entre la Ville et le CIDFF 84 pour la période 2022-2024,

Vu le projet d'avenant n°3 à la convention triennale en cours entre la Ville et le CIDFF 84,

Vu le projet de convention triennale entre la Ville et le Planning Familial 84 pour la période 2024-2026,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville citoyenne, participative et républicaine

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec le Planning Familial 84 représenté par sa Présidente ou toute personne physique pouvant s'y substituer et l'avenant n°3 à la convention triennale à signer avec le CIDFF 84 représentée par sa Présidente ou toute personne physique pouvant s'y substituer;

- **DECIDE** d'octroyer 10 000 € au CIDFF 84 et 10 000 € au Planning Familial, pour l'année 2024 ;

- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toute pièce ou tout acte à intervenir découlant de la présente délibération.

**ADOpte**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le 1er Adjoint,  
M. Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance  
Mme Nathalie GAILLARDET

**PARVENU A LA PREFECTURE LE - 1 MARS 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024**



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :